

LA DISTANCIATION

Secondaire



- Aucune distanciation entre les élèves d'un même groupe-classe ;
- Distance de 2 m entre les élèves et les adultes ;
- Distance de 1 m entre les élèves de groupe-classe différent, même lorsque les élèves portent un couvre-visage ;
- Port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves dans les aires communes de l'école et dans le transport scolaire.